

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1975)  
**Heft:** 308

**Artikel:** La sécurité de l'emploi. Partie II, Des buts concrets pour un combat difficile  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028532>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des buts concrets pour un combat difficile

Dans toute la Suisse ont résonné, le week-end dernier, les appels des syndicats à la lutte pour la sécurité de l'emploi et du revenu. Le président de l'USS, Ezio Canonica, appelait à Zurich, à la « solidarité et à l'action commune », tandis que le socialiste et syndicaliste Helmut Hubacher, réfutant le reproche des organisations patronales faisant le grief aux syndicats de mener une « politique de la rue » s'écriait : « Ou bien nous avons une collaboration sociale, ou elle est morte. Alors il ne reste que la lutte ».

Dans ce contexte, et pour fixer les positions, il faut aussi écouter le patronat. Le directeur de l'Union centrale des organisations patronales suisses, Heinz Allenspach, abordait précisément, fin 1974, le « problème » des revendications sociales devant l'Association suisse des maîtres ferrantiers et appareilleurs. Le moins que l'on puisse dire est que ses propos donnent une nou-

velle urgence à la mobilisation des travailleurs : « (...) La baisse du taux d'accroissement de la productivité favorise le renchérissement. Nous devons clairement souligner le fait qu'il n'est pas possible de répartir plus d'une fois le produit de l'amélioration de la productivité. Jusqu'à présent, la Suisse doit principalement à l'inflation des revendications de tous ordres l'intolérable renchérissement du coût de la vie qu'elle connaît. Si la croissance réelle diminue sans que les revendications suivent une évolution parallèle — comme cela semble être le cas — nous devons nous attendre à une hausse redoublée des prix.

» Mettre un frein aux revendications est une entreprise pénible et impopulaire, mais à laquelle il faudra se résoudre car, en fin de compte, elle servira davantage les intérêts du peuple et du pays qu'une attitude de mollesse face au flot continu des nouvelles exigences matérielles.

L'assurance-chômage garantit nonante jours à raison de 70 à 75 % du salaire sur une année civile. Certaines conventions collectives imposent un léger supplément à l'employeur. Pour le solde, la caisse du syndicat y pourvoira, ou l'assistance publique. Quant aux innombrables apprentis mal dirigés qui ne trouveront pas d'emploi cet été, ils seront contraints aux petites besognes, ou à l'émigration (mais où ?), ou à la délinquance.

Il échot ainsi de revendiquer sur le champ la modification de la législation en vigueur. Même le néo-libéral Giscard d'Estaing offre une année de salaire garanti, aux frais de l'Etat, en vue du reclassement du congédié. En revanche, le chômage partiel est à la charge de l'employeur, d'où les manipulations que l'on devine.

En Suisse, les Chambres pourraient une fois utiliser la clause d'urgence pour un objectif social. Une compensation du chômage de longue durée, à la condition d'être utilisé pour un recyclage professionnel, rencontrerait l'intérêt général. Le chô-

Dans bien des cas aujourd'hui, c'est une telle politique qui transparaît des mesures patronales prises pour « parer à la crise ». Et il y a loin de telles prises de position à la poursuite d'un dialogue entre « partenaires » sociaux... La mobilisation des travailleurs dans des manifestations de masse peut, dans de telles perspectives, être le premier signe d'un changement des rapports de forces dans l'entreprise ou dans l'usine; mais il faut admettre que, samedi et dimanche dernier, les syndicats n'ont pas encore esquissé de plans d'action au-delà d'une certaine violence verbale.

Nous poursuivons ci-dessous (cf. DP 307) une réflexion sur la sécurité de l'emploi qui devrait déboucher sur des propositions pratiques et ouvrir la voie à des revendications. Sous le titre « Refuser l'alternative du patronat », nous nous étions arrêtés la semaine dernière sur deux hypothèses de travail, la révision de la législation sur l'assurance-chômage et la « formation-mobilité », hypothèses que nous développons maintenant.

meur trouverait un nouvel instrument de travail adapté aux secteurs de pointe, sans être à la merci de conditions lénones. Les entrepreneurs intelligents obtiendraient une main-d'œuvre qualifiée. Qui paierait ? L'Etat, les cantons, les patrons, les travailleurs ? Sans doute chacun, à l'helvétique. Remarquons au demeurant qu'un prélèvement d'un pour cent sur le revenu du travail ne rapporterait bientôt pas loin d'un milliard par an. Ce n'est pas payer trop cher la paix sociale et la sécurité des familles. Enfin, à côté des petites et moyennes entreprises marginales ou provinciales qu'on étrangle (voir Bailly en Valais), il y a encore quelques chimistes et métallurgistes florissants qui feraient volontiers un petit sacrifice.

Il faut utiliser la crise à des fins positives. Opérer à chaud. Il n'y a pas si longtemps que l'on s'inquiétait de la réduction du temps de travail, de l'utilisation des loisirs, de l'abandon des vertus civiques, de la consommation jouisseuse. Et aussi du vieillissement de la population, de la charge des vieillards et du poids des jeunes, de la routine fastidieuse dans tous les métiers pratiqués trop longtemps, y compris les professions libérales. N'est-ce pas l'occasion de faire d'une pierre deux coups ? Certains groupes de la gauche revendentiquent la réduction de l'horaire hebdomadaire de travail. Cela est nécessaire, mais non suffisant. Il nous paraît indispensable d'explorer aussi la réduction du travail annuel, puis également l'introduction de l'année sabatique. Les heures, semaines et mois ainsi dégagés seraient destinés non pas à passer davantage d'heures devant la télévision, mais à des stages de formation, à des cours de recyclage, ou simplement à des enseignements culturels. Dans ces conditions, il n'est même pas certain que le raccourcissement des horaires aboutirait à une baisse de production. Le travailleur, doté enfin d'une culture générale, plus curieux, avec un horizon plus large, plus dispos aussi, aurait sans doute un meilleur rendement. Comme les ouvriers

anglais lors de la semaine de trois jours. En outre, la chasse au gaspillage épargnerait bien des heures de travail.

Mais surtout un tel système permettrait une meilleure mobilité (conçue comme un droit de travailleur et non pas comme un instrument de rentabilité entre les mains du patron) de la main-d'œuvre et, partant, plus de plaisir au travail. Ceci à tous les échelons, du manœuvre qualifié à l'universitaire, qui ne seraient plus enfermés pour quarante-cinq ans dans la même routine. Ce système introduirait en outre une meilleure préparation à la retraite, qui souvent s'abat sur un être fatigué comme un coup de poing. Une retraite progressive ne se marierait d'ailleurs pas trop mal avec ce régime humain. Et l'on ne verrait plus, comme à la TV romande, d'anciennes ouvrières

obligées d'écouter Mme Schwarzenbach (de l'industriel, pas du James) leur lire des contes autour d'une tasse de thé.

Lors de la même émission (Temps présent) Max Schmidheiny professait que nous vivons au-dessus de nos moyens. Il oubliait simplement qu'il faut avoir une forte culture et/ou beaucoup d'argent pour ne pas céder à la tentation de la consommation. L'ouvrier modeste ne dispose ni de l'espace, ni du calme, ni du confort, ni de la bibliothèque, ni même de la disponibilité d'esprit qui lui permettraient, au terme d'une journée ou d'une semaine de travail, de se cultiver, de méditer, d'écouter de la musique. Il n'a pas davantage les moyens d'investir dans des valeurs de rapport. De surcroît, le grutier qui commet une faute de manœuvre en répond devant les tribunaux et perd

sa place. Le membre d'un Conseil d'administration qui ne prépare pas sa séance et commet une faute de jugement ne changera rien à son mode de vie : tout au plus sa dactylo et quelques ouvriers seront-ils congédiés.

Dès lors, c'est bien en encourageant la formation professionnelle et générale pendant les heures de travail et sans diminution de salaire que l'on améliorera l'économie nationale. Les profits à court terme des propriétaires des moyens de production seront réduits, mais à long terme le produit national brut augmentera.

Cependant, il est aisément de parier que la droite s'opposera à ce schéma, car il lui enlèvera son meilleur argument contre la participation. Hélas, on n'a pas encore découvert l'oculiste pour ce genre de myopie.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### La police et le bruit

Mon article concernant la musique de jazz à Lausanne n'a pas plu à la Direction de police (ce que je comprends), qui m'envoie un exposé des « faits » et sans demander de rectification, m'invite fort courtoisement à plus d'*« objectivité »*. N'étant jamais parvenu à comprendre ce que ce mot voulait dire, je crois bien faire, après avoir exposé le point de vue très *subjectif* (par définition et nécessairement) de mon informateur, de donner le point de vue de l'autre partie :

#### « 1. Lapin vert

» Régulièrement, la Direction de police accorde des autorisations à ce café-restaurant pour des concerts ou des productions les plus variées (musique moderne ou ancienne, jazz compris, récitals, tours de chant, productions de groupements folkloriques, théâtrales, etc.). Ces autorisations sont données aux conditions habituelles et, à aucun moment, il n'y a eu interdiction.

» Vous dites que des « jam-sessions » auraient été

troublées par des incursions de la police. Or, tant au corps de police qu'à la police du commerce l'on ignore tout de ces interventions. De surcroît, le dossier de cet établissement public ne comporte aucune trace de semblables interventions.

#### » 2. Centre de loisirs d'Entrebois

» M. S. W. a organisé assez régulièrement des concerts de jazz, en 1973-1974 dans ce centre réservé, il est vrai, à des jeunes. De nombreuses réclamations ont été enregistrées de la part des voisins, quant au bruit. C'est pourquoi, pendant quelques semaines, l'heure de clôture de ces concerts a été fixée à 2400 h., au lieu de 0100 h. Puis, les contrôles faits au point de vue bruit ayant été satisfaisants, la Direction de police a à nouveau accordé des autorisations jusqu'à 0100 h. A aucun moment les concerts de jazz n'ont été interdits.

#### » 3. Salle paroissiale de Villamont

» Là également, de nombreuses réclamations nous sont parvenues concernant le bruit. Elles étaient fondées et c'est pourquoi la Direction de police, en date du 27 septembre 1974, a pris la décision

de ne plus autoriser l'organisation de soirées dansantes ou musicales dans la Salle paroissiale de Villamont. Le Conseil de paroisse a reconnu le bien-fondé de cette décision. Nous demandions l'insonorisation de la salle, ce qui n'est pas encore fait. (...)

#### 4. Pub Britannia

Dans ce cas également, sans vouloir m'étendre, l'interdiction ne visait nullement le jazz, mais une source de bruit intolérable.

Dont acte. Je suis ravi quant à moi que les choses soient ainsi mises au point. Mon correspondant me reproche de ne pas m'être « renseigné à la source ». Il est vrai... Mais j'ai cinquante-trois ans et je ne me rappelle pas avoir *jamais* vu semblable démarche obtenir autre réponse qu'un démenti, courtois ou indigné. On me répondra peut-être que c'est parce que justement les récriminations n'étaient *jamais* fondées — et j'aime à le croire, du moins en ce qui concerne notre pays.

... J'allais oublier : Avez-vous lu *Nationalistes et Nationaux* d'Henri Guillemin ?

J. C.